

REGARDE ÉCOUTE PARLE



LE COLLECTIF FAIT LA DIFFÉRENCE

#NONAUHARCELEMENT


MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

NonAuHarcelement.education.gouv.fr

3018

Service & appel
gratuits *

* N° gratuit depuis un poste fixe ou un portable et ouvert
du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

seine 77
& **marnes**
LE DÉPARTEMENT

ÉDITO

Chères collégiennes,
chers collégiens seine-et-marnais,

Chaque année, en France, 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire dans les écoles, collèges, lycées, dans les espaces de vie privée et numérique, comme les réseaux sociaux.

C'est pourquoi le Département lance en cette rentrée une **campagne de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire**.

En tant qu'élève, parent, enseignant ou tout simplement tant que citoyen : nous pouvons et devons tous être acteurs de cette démarche.

Au-delà de la sensibilisation, le Département agit concrètement. Grâce au soutien de nos partenaires institutionnels et associatifs, nous mettons en place dès cette année scolaire 2021-2022 un plan d'actions qui ambitionne de traiter le harcèlement scolaire physique et numérique dans son ensemble, du signalement des jeunes en souffrance à leur prise en charge, en passant par l'accompagnement juridique des familles, la formation et la sensibilisation dans les collèges.

Notre priorité sera toujours de vous protéger.



JEAN-FRANÇOIS PARIGI

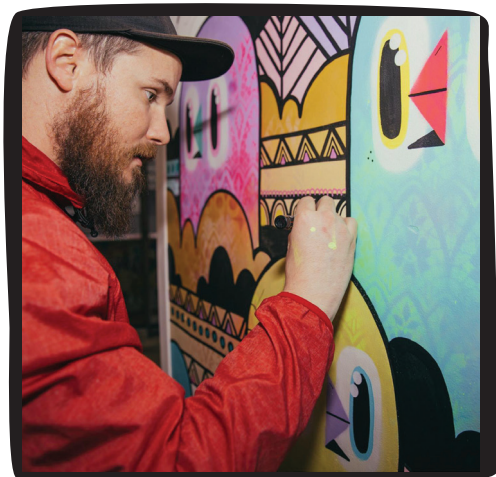
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

UNE CAMPAGNE POSITIVE, SIGNÉE D'UN ARTISTE SEINE-ET-MARNAIS

Pour cette campagne de sensibilisation inédite, qui se poursuivra tout au long de l'année, le Département s'est associé à un artiste seine-et-marnais, installé à Lagry-sur-Marne : Bishopparigo. Graffeur et illustrateur, il dessine sur tous les supports possibles des petits oiseaux, des animaux ou des petits monstres colorés et tendres qui deviennent une marque de fabrique.

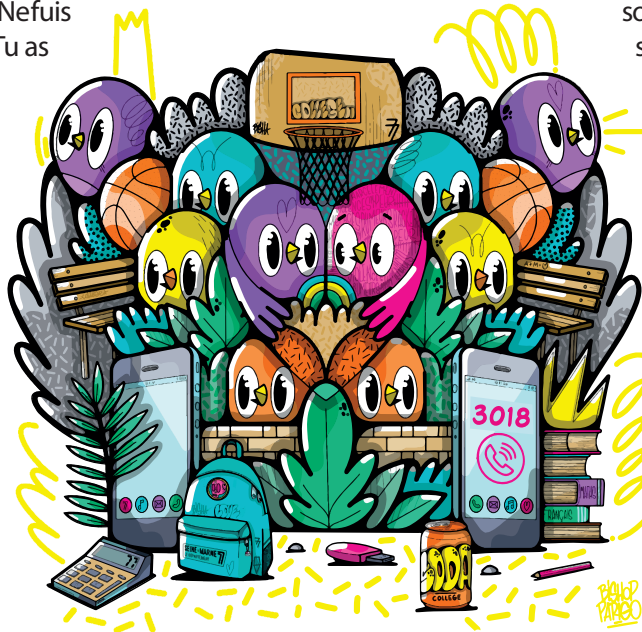
Il a créé pour le Département une illustration pleine de vie et résolument positive, qui fait du collectif un rempart contre le harcèlement scolaire et rappelle que chacun est acteur à son niveau.

Un bel engagement qui met le street art au service d'une cause plus que jamais d'actualité.



REGARDE

Il est souvent plus facile de détourner le regard. Un geste mal placé envers un camarade de classe ou un élève, une claque donnée « pour rire » (ou pas), des insultes, ou des « simples » brimades qui sont devenues quotidiennes... Est-ce à toi de réagir? Oui! Ne fais pas, regarde! Tu as sans doute la possibilité de faire cesser ce qui est peut-être devenu un cauchemar pour la victime de ce harcèlement.



PARLE

Quetusois victime ou témoin d'une situation de harcèlement, tu as le droit et le devoir de parler. À un camarade, un adulte, un enseignant, voire à une association, en appelant un numéro dédié (voir page suivante)... Se

taire est la pire des solutions. Et parfois, se confier est une

première étape qui peut soulager et donner à la personne harcelée le courage d'aller plus loin.

ÉCOUTE

Tout comme il est facile de ne pas voir, il peut sembler parfois difficile d'écouter... Pourtant, l'élève qui subit du harcèlement a besoin d'une oreille attentive. Montre-lui que tu peux être à l'écoute, sans jugement, sans pression. L'objectif étant de montrer à la victime qu'elle n'a pas à rester seule.

LE COLLECTIF FAIT LA DIFFÉRENCE

Ensemble, on est plus fort! Élèves, parents, professeurs: nous sommes tous concernés par le harcèlement scolaire. Agir collectivement est la meilleure façon de prévenir ces situations ou d'y mettre un terme lorsqu'elles sont déjà installées.

LE COLLECTIF FAIT LA DIFFÉRENCE

#NONAUHARCELEMENT

À QUI S'ADRESSER ? OÙ TROUVER DE L'AIDE, DES INFOS ?

UN SITE DÉDIÉ AU HARCÈLEMENT

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a créé une plateforme dédiée au harcèlement sous toutes ses formes :

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

On y trouve quantité de ressources et de conseils, à destination des victimes, des parents, des témoins ou encore des professionnels. Il renseigne également sur la conduite à tenir par les parents d'un auteur de harcèlement, ou par l'auteur lui-même.

LE 3018 UNE LIGNE D'APPEL GRATUITE

Afin de lutter contre le harcèlement en milieu scolaire, le ministère de l'Éducation nationale a lancé le 3018, un numéro gratuit, pour permettre aux enfants, victimes ou témoins, de dénoncer de tels agissements. L'appel est anonyme et confidentiel, et la ligne accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h, sauf les jours fériés.

En cas de cyberharcèlement, il existe également la ligne Net Ecoute au 3018.